



CDFA/CFPPA AGRICOLE DE LA GIRONDE

CENTRE DÉPARTEMENTAL DE FORMATION D'APPRENTIS
CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE PROMOTION AGRICOLES

*B*ORDEAUX
GIRONDE

DIFFUSION :

L'ensemble du personnel
CDFA/CFPPA DE LA GIRONDE

Dossier suivi par : GESTIONNAIRE DES CENTRES

Objet : Clôture d'exercice comptable 2018

Date : Blanquefort, le 7 Novembre 2018

NOTE DE SERVICE N°03 – 2018/2019

CLOTURE D'EXERCICE COMPTABLE 2018

ENSEMBLE DU PERSONNEL

DEPARTEMENT

NOVEMBRE 2018

<http://com.cdfacfppa33.com/>

Pour clôturer l'exercice 2018, exceptionnellement, nous avons retardé la remise des documents à transmettre à la comptabilité pour la clôture de l'exercice, afin d'éviter d'enregistrer le moins possible d'écritures prévisionnelles.

Concernant les frais de déplacements :

- Les états de frais relatifs au dernier trimestre 2018 (**réels jusqu'au 30/11+prévisionnel de décembre**) devront parvenir au service comptabilité au plus tard le **03/12/18**. Ils devront être accompagnés de toutes les pièces justificatives nécessaires pour la mise en paiement (ordres de mission, convocations, autorisations de déplacement, etc). Ils seront mandatés en 2018.

Il est souhaitable pour les déplacements après le 3 décembre 2018 d'utiliser les véhicules de service. Pour les agents qui auront des frais après cette date, il est demandé d'utiliser les imprimés bleus avec la mention « prévisionnel ».

Début janvier 2019, remettre les états de frais **réalisés** pour la mise en paiement.

Personne à contacter : Mme Patricia COUDREAU

RAPPEL : les états de frais doivent être déposés au maximum tous les trimestres et mensuellement dans le cas de déplacements fréquents.



CDFA/CFPPA AGRICOLE DE LA GIRONDE
CENTRE DÉPARTEMENTAL DE FORMATION D'APPRENTIS
CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE PROMOTION AGRICOLES

BORDEAUX GIRONDE

Concernant les Commandes :

Arrêt des commandes au 12/11/2018

- Pour les dépenses approuvées en DM3, préparer les bons de commande antenne et les transmettre au service comptabilité avant le 18/11/2018 afin de pouvoir comptabiliser les engagements (type de dépenses en relation avec les sorties pédagogiques et réception)

Petites dépenses exceptionnelles antennes :

L'engagement de ces dépenses devra faire l'objet d'un accord préalable avec la direction.

- Il est demandé de ne plus utiliser les carnets de bons de commande internes aux antennes.
- **Pour information : La régie d'avance cessera le 12/11/2018**, à partir de cette date les remboursements ne seront plus effectués.

Concernant les salaires :

Les relevés d'heures de vacations devront parvenir impérativement à la comptabilité **avant le 30/11/2018** dernier délai.

Personne à contacter : Mme Patricia COUDREAU

La Direction

